



## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 30 juin 2021

Délibération n° B 2021-28

Membres en exercice : 5  
Présents : 3  
Nombre de votants : 3  
Votes pour : 3  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Dates de la convocation :  
11/06/2021

### Proposition de résolution amiable du litige opposant le SDIS à Monsieur

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS ; Messieurs Christian BUCHOT, Jean-Daniel MAIRE.

Etaient excusés : Messieurs Cyrille BRERO, Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil et plus précisément ses articles 2044 et suivants ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n°2020-1198 du 14 octobre 2020 attribuant à Monsieur le maintien de son demi-traitement à compter du 24 juin 2019 ;

Vu la demande indemnitaire préalable en date du 15 juin 2021 formée par Monsieur et tendant à la réparation des préjudices qu'il estime avoir subis en lien avec cette situation et qu'il évalue à la somme totale de 123 000 euros ;

Vu le rapport transmis aux membres du bureau et lu en séance ;

Vu le projet de protocole transactionnel.

**Considérant** que les parties se sont rapprochées pour évoquer les modalités selon lesquelles un accord pourrait être trouvé afin de régler le litige avec Monsieur et d'éviter l'engagement d'un contentieux indemnitaire,

**Considérant** que les discussions entre les deux parties, qui toutes deux consentent à des concessions réciproques, ont permis de trouver un accord global dont les principes et les modalités font l'objet du protocole transactionnel soumis à votre approbation,

**Considérant** que ce protocole transactionnel a pour objet de mettre un terme définitif au litige opposant Monsieur au SDIS du JURA s'agissant de ses conditions de service,

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :**

- 1. d'approuver le principe de la résolution amiable du litige opposant Monsieur au SDIS du JURA par la voie transactionnelle dans les conditions fixées par le protocole figurant en annexe 1 de la délibération,**

2. d'approuver le protocole transactionnel en annexe 1 et le montant de l'indemnité versée à Monsieur
3. d'autoriser le paiement de ces indemnités,
4. d'imputer cette dépense sur des crédits ouverts sur le budget de l'exercice 2021,
5. d'autoriser Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS du Jura à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

DECISION N° B 2021-28 DU 30 JUIN 2021

Le Bureau, après en avoir délibéré :

1. approuve le principe de la résolution amiable du litige opposant Monsieur au SDIS du JURA par la voie transactionnelle dans les conditions fixées par le protocole figurant en annexe 1 de la délibération,
2. approuve le protocole transactionnel en annexe 1 et le montant de l'indemnité versée à Monsieur
3. autorise le paiement de ces indemnités,
4. impute cette dépense sur des crédits ouverts sur le budget de l'exercice 2021,
5. autorise Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS du Jura à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'annexe est jointe à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le 5 JUIL. 2021  
Affiché le 6 JUIL. 2021  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



Clément PERNOT